

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015
N°89/2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE QUATORZE DECEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J. L., CHAIB J., CERONI J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., VITINGER A.

PROCURATIONS : CHABANY S. à CHAÏB J., LEGROS N. à NIVON J., SANCHEZ D. à VITINGER A., ZANNI B. à MILET F.

EXCUSES : BARET E., ZABONI S.,

ABSENTE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGRO est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : MODIFICATION**

Les délégués du Conseil au Conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite à la démission de Nicole LEGROS au 31/12/2015, Josiane CHAÏB s'est portée candidate à son remplacement.

Il est procédé au vote à bulletins secrets sous la Présidence du Maire.

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0

Nombre de suffrages exprimés :
Majorité absolue :

19
12

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Josiane CHAÏB	19	Dix-neuf

Proclamation des résultats :

EST ELUE déléguée du CCAS la conseillère municipale suivante :

Josiane CHAÏB

Les membres élus du Conseil d'administration du CCAS, à compter du 01/01/2016 seront donc les suivants :

Jacques NIVON (Président)
Muriel RIOU (vice-présidente)
Sylvie CHABANY
Josiane CHAÏB
Gérard GALLEGO
Elisabeth HAMEL

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 17 décembre 2015

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

